

COMMUNE DE
TRANS-EN-PROVENCE
Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en fonction : 29
Conseillers présents : 27

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil municipal du 19 janvier 2015**

L'an deux mil quinze, le 19 janvier à dix-huit heures et 30 minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de TRANS EN PROVENCE, se sont réunis, au lieu et place habituels, sous la présidence de Monsieur Jacques LECOINTE, Maire.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. GODANO Jacques, Mme AMOROSO Anne Marie, M. FORTORE-CRUBÉZY Jean Daniel, Mme CURCIO Hélène, M. GARCIN André, Mme FERRIER Hélène, M. TORTORA Gérard, Mme ANTOINE Françoise, Mme DELAHAYE-CHICOT Martine, Mme PHILIPPE Marie Thérèse, M. MONDARY Guy, Mme POUTHÉ Brigitte, Mme RICHART Catherine, M. DEBRAY Robert, Mme ORENGO Muriel, M. AURIAC Georges, M. PERRIMOND Gilles, M. LENTZ Christian, Mme REGLEY Catherine, M. INGBERG Philippe, Mme MOREL Andrée, M. WURTZ Michel, M. MISSUD Nicolas, Mme ANTON Sophie, M. GEST Jérémy

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. ZENI Patrick par M. CAYMARIS Alain
Mme GOMEZ-GODANO Véronique par M. GODANO Jacques

—————

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Françoise ANTOINE est nommée à l'UNANIMITE

Elle procède à l'appel et à la lecture de l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal du 15.12.2014

MAJORITE

3 CONTRE (Mme MOREL Andrée, M. WURTZ Michel, M. MISSUD Nicolas)

Interventions :

M. Missud : A la page 10 de ce procès-verbal, concernant le paragraphe sur « le professeur et l'élève », il me semble que vos propos retranscrits ont été atténués et ne correspondent pas du tout à la réalité. Nous souhaitons savoir s'il est possible de prendre rendez-vous afin d'écouter la bande enregistrée.

M. le Maire : Il n'y a pas de problème, il suffit de vous rapprocher de la directrice des services pour écouter ce que j'ai pu dire.

Ce qui a été retranscrit, c'est sûrement ce que j'ai dit, mais cela a peut-être été mal compris. J'ai dit qu'il est difficile de prendre des leçons de personnes qui n'ont pas d'expérience, qui n'ont pas d'ancienneté. Il n'y a aucune méchanceté dans mes propos.

M. Missud : il est vrai que je n'ai pas votre expérience, je suis élu depuis mars 2014 et vous 1989. Cependant, au dernier conseil municipal, vous avez insisté sur l'élève et le professeur.

Je tenais ce soir à dire à ce conseil, que l'élève a relevé une erreur sur l'écho de Trans et qu'il a écrit à la mairie au mois de janvier.

Je cite la réponse de la mairie : *«Concernant votre courrier, il est convenu que la présence de la signature de l'article par l'agent était une erreur»*, car j'avais souligné dans le paragraphe des vérités-contrevérités, que le chef de la police municipale qui est un agent territorial, n'avait pas le droit de répondre à un élu. Je continue à lire la réponse de la mairie : *« Ainsi, c'est à tort que la signature du chef de la police municipale est paru dans cet article. En effet, si l'agent apporte des éléments de réponse aux élus, la réponse définitive appartient exclusivement aux élus. Par conséquent, M. le Maire »* (le professeur), *assume l'entière responsabilité des propos publiés dans le bulletin municipal et veillera tout particulièrement, l'avenir, afin que de tels faits ne se reproduisent plus. »*

M. le Maire : On vous a répondu. Je peux vous dire aussi que si aujourd'hui vous êtes fonctionnaire territorial, c'est un peu grâce à moi aussi, vous avez oublié de le souligner. Je ne regrette pas de vous avoir embauché lorsque vous étiez en contrat car vous avez été un très bon élément, la preuve est que vous avez su vous vendre à la mairie du Muy, qui avait un peu plus d'argent à donner par rapport à nous et ça, c'est votre problème.

Nous nous sommes excusés par rapport à l'erreur sur l'écho de Trans. Mais, avant d'avancer des chiffres, il faut se renseigner. Nous, nous avons les chiffres donnés par la police nationale. Donc le professeur reste le professeur.

Ce sont des futilités avec lesquelles on perd un peu de temps, mais il est bon que cela soit dit.

M. le Maire : Ce conseil municipal porte essentiellement sur le vote du budget pour l'année 2015. Il va être présenté par M. Fortore-Crubézy. Ce budget a été vu avec l'ensemble des commissions et des débats ont eu lieu.

M. FORTORE-CRUBÉZY Jean Daniel :

Point n°1a : Vote des taux d'imposition 2015

Il est rappelé à l'assemblée que la loi du 10 janvier 1980 prévoit que les taux d'imposition des Taxes Directes Locales doivent être fixés par les conseils municipaux.

Comme il a été indiqué lors du Débat d'orientations Budgétaires 2015, les **taux** pour l'année 2015 n'augmenteront pas par rapport à ceux de l'année 2014.

Ainsi les **taux** pour 2015 seront les suivants :

- Taxe d'Habitation :	12, 28 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties :	17, 88 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties :	70, 00 %

En conséquence, le Conseil municipal, après avis favorable de la commission des finances, à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER les taux ci-dessous :

TAXE D'HABITATION	12,28 %
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	17,88 %
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	70,00 %

M. FORTORE-CRUBÉZY Jean Daniel :

Point n°1b : Budget primitif de la commune exercice 2015

L'assemblée à sa majorité adopte les propositions des Recettes et Dépenses qui constituent le Budget primitif de l'exercice 2015 de la Commune, examiné en Commission de Finances du **12/01/2015** (Mme MOREL Andrée, M. WURTZ Michel, M. MISSUD Nicolas votent contre, Mme ANTON Sophie et M. GEST Jérémy s'abstiennent).

BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA COMMUNE

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	5 276 182	5 276 182
INVESTISSEMENT	3 492 496	3 492 496
ENSEMBLE	8 768 678	8 768 678

Interventions :

M. Wurtz : Pour les 1 100 000€, peux-tu préciser pour quel projet ?

M. Fortore-Crubézy : Nous allons le voir dans l'investissement.

Mme Anton : Sur la section de fonctionnement, je voudrais savoir à quoi correspond « l'achat de prestations de services ».

M. Fortore-Crubézy : Sur ces 52 000€, il y a les sorties de l'ALSH, et surtout un voyage à Disney.

Ce voyage n'a pas beaucoup d'impact sur les finances communales, car même s'il y a un décalage entre l'année dernière et cette année au niveau des dépenses, nous allons retrouver 77 000€ au niveau des recettes.

Mme Anton : J'ai une petite remarque à faire. Afin qu'il y ait plus de transparence dans la lecture des bilans, ne pourrait-on pas avoir une comptabilité analytique ?

M. Fortore-Crubézy : Lors de la commission des finances, nous avons abordé toutes les lignes. Le problème est que la M14 est prévue comme ça. Par exemple : au 611, c'est noté « contrats de prestations de services ».

Mme Anton : Il faudrait noter entre parenthèses à quoi cela correspond.

M. Fortore-Crubézy : En commission c'est fait.

Mme Anton : Pour la commission des finances, nous avons les documents 5 minutes avant. Je souhaiterais aussi avoir des précisions sur l'alimentation.

M. Fortore-Crubézy : Il y a une petite augmentation, car les inscriptions à la cantine sont légèrement supérieures et les coûts d'achat des matières premières ont augmenté.

Mme Anton : Fournitures de voirie ?

M. Fortore-Crubézy Nous sommes partis sur le fait qu'il va y avoir des travaux en régie. Il faut savoir que sur des travaux réalisés en régie, nous pouvons récupérer la TVA. Toutefois, pour que les agents travaillent, il leur faut du matériel, c'est pour ça que dans les 167 800€ que l'on va retrouver dans la section investissement, il y a une partie voirie et bâtiments.

Mme Anton Autres matières et fournitures ?

M. Fortore-Crubézy : C'est le petit matériel les vis, les clous, la peinture, etc, ...

Mme Anton Autres frais divers ?

M. Fortore-Crubézy : Ce sont les classes transplantées, les voyages scolaires, les conventions avec les autres communes et pour l'ALSH le remboursement des journées sur présentation d'un certificat médical lorsque l'enfant a été malade.

Pour « fêtes et cérémonies », il y a la délégation pour Mme Curcio pour l'événementiel. On va retrouver la déduction plus tard avec la subvention au comité des fêtes qui a été diminuée.

Au 6281, les 6 800€ notés correspondent au montant versé à la SPA.

M. Missud : C'est un budget qui pour nous est équilibré et prudent. Cependant, dans la logique du dernier conseil municipal et notamment sur le DOB, nous allons voter contre cette délibération car pour nous le budget de fonctionnement est bien trop élevé et plombe le budget d'investissement de la commune.

M. le Maire : Pendant le DOB, vous avez dit que c'était un budget qui manquait d'ambition. Je garde l'ambition que j'ai de moi-même et pour l'ensemble de la commune.

C'est votre choix, c'est normal, vous jouez le rôle de l'opposition, avec votre liberté.

M. FORTORE-CRUBÉZY Jean Daniel :

Point n°1c : Budget primitif de l'eau exercice 2015

L'assemblée à sa majorité adopte les propositions des recettes et dépenses qui constituent le Budget primitif de l'exercice 2015 de l'eau, examiné en commission de finances du **12/01/2015** (Mme MOREL Andrée, M. WURTZ Michel, M. MISSUD Nicolas votent contre).

BUDGET PRIMITIF 2015 DE L'EAU

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	255 000	255 000
INVESTISSEMENT	151 992	151 992
ENSEMBLE	406 992	406 992

Interventions :

M. Wurtz : Peut-on connaître le montant de l'emprunt ?

M. Fortore-Crubézy : Entre 800 000 et 1 000 000€.

M. le Maire : Sur l'ensemble du maillage.

Par rapport à l'achat de l'eau, j'ai rencontré le nouveau maire de Draguignan, M. Strambio. Il m'a dit qu'il allait s'en occuper.

M. Missud : Nous allons voter contre cette délibération, et je passe la parole à M. Wurtz qui a quelques questions à vous poser.

M. Wurtz : Concernant l'abonnement communal de 40€ prélevé depuis janvier 2013 et qui est payé par tous les abonnés, je me suis livré à un petit calcul.

En 2013, il y avait 2 670 abonnés, en 2014 : 2 900, ce qui représente pour la commune 106 800€ pour 2013 et 116 000€ pour 2014.

Ma première question est la suivante : Si vous dites que cette somme doit financer une partie de la liaison Peïcal-les Arcs et la Croix-St Victor en 2015, pouvez-vous nous montrer sur ce budget à quelle ligne nous pouvons trouver une trace de cette somme de 222 800€ ?

M. le Maire : Je sais que vous avez fait de ces 40€ votre cheval de bataille pendant les municipales de 2014. Maintenant vous avez votre place en tant qu' élu minoritaire.

M. Fortore-Crubézy : J'ai une partie de la réponse. Au niveau de l'affectation, dans la section d'investissement, nous avons 73 961€, ensuite dans les opérations d'ordre de transfert entre sections les 66 000€ qui correspondent aux dotations aux amortissements qui représentent les investissements réalisés. 2013 et 2014 apparaîtront sur les comptes administratifs, car la SAUR ne nous a pas encore réglée toutes les factures. Au budget supplémentaire, la différence sera notée.

M. Wurtz : Ma deuxième question. Dans le budget primitif de l'eau, il n'y a que 151 992€ qui apparaissent en recettes. Ce qui laisse à penser que l'on parle toujours de ces 222 800€ moins ce qui n'a pas encore été versé à la commune, à priori, les 140 000€ ne sont pas pris en compte.

M. le maire demande au directeur financier d'apporter les éléments de réponse.

M. Fortore-Crubézy : Les 234 148€ seront aussi affectés à l'investissement.

M. le Maire : Je suis étonné M. Wurtz que vos questions, pertinentes certes, ressortent alors qu'elles ont déjà été étudiées en commission des finances. Est-ce pour paraître ? Ou bien pour dire « nous existons » ?

Cela permet de dire qu'il y a une opposition, qu'elle existe, et on en profite.

M. Wurtz : Si vous permettez, je n'ai pas besoin de poser des questions pour exister. Effectivement, j'avais posé la question à M. Fortore, et après en étudiant le budget, je me suis posé la question des 40€. N'allez pas voir autre chose derrière.

M. le Maire : C'est très bien.

M. Missud : Nous avons les documents 5 minutes avant la commission des finances, il est donc normal que nous n'ayons pas toujours la même réflexion en commission et en conseil municipal. Et dans toutes les communes de France et de Navarre, un conseil municipal sert à débattre.

Apparemment, cela ne vous plait pas trop que l'on pose des questions, même gentiment. Le 5 avril 2014, nous nous sommes engagés à être une opposition constructive et non pas virulente, c'est donc normal que l'on pose des questions, c'est le principe même de la démocratie.

Les récents attentats ont soulevé le problème de la liberté d'expression.

M. le Maire : S'il vous plait, vous n'allez pas parler de ça pendant cette séance de conseil. La liberté d'expression vous l'avez.

M. Missud : Oui, au conseil municipal, on parle de l'eau.

M. le Maire : Et bien, vous en avez parlé.

M. Missud : Apparemment, ça ne vous plait pas.

M. le Maire : Il n'y a rien qui me dérange moi. Ce n'est pas vous qui allez me déranger, tout jeune, tout frêle, plein d'avenir sûrement.

M. Missud : Encore un mot M. le Maire, après je vais clore le débat.
Je vais vous faire une confidence.

M. le Maire : Ne faites pas de confidences ici. Les confidences c'est d'oreille à oreille.

M. Missud : Pendant la campagne on m'a souvent fait des reproches. On me disait « tu devrais attaquer Jacques Lecointe ». Encore aujourd'hui, on me fait le même reproche. Moi je dis à tous ces gens que j'attaquerai votre politique, vos bilans, vos projets, mais jamais l'homme.

Je vous demande M. le Maire, à l'avenir, d'au moins me respecter.

M. le Maire : Je vais répondre même si ce n'est pas le débat.
Je n'ai pas attaqué dans les tracts. Mais vous dans les réseaux sociaux vous vous êtes fait plaisir, comme d'autres d'ailleurs. Ce n'est pas les yeux dans les yeux ça.

Je me défends moi aussi, c'est ça la liberté d'expression.

M. FORTORE-CRUBÉZY Jean Daniel :

Point n°1d : Budget primitif de l'assainissement exercice 2015

L'assemblée à sa majorité adopte les propositions des recettes et dépenses qui constituent le budget primitif de l'exercice 2015 de l'assainissement, examiné en commission de finances du **12/01/2015** (Mme MOREL Andrée, M. WURTZ Michel, M. MISSUD Nicolas votent contre).

BUDGET PRIMITIF 2015 DE L'ASSAINISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	152 000	152 200
INVESTISSEMENT	69 141	69 141
ENSEMBLE	221 141	221 141

M. FORTORE-CRUBÉZY Jean Daniel :

Point n°1e : Associations – Subventions pour l’année 2015

35 associations ont sollicité une subvention pour l’exercice 2015.

Après avis favorable de la commission jeunesse – vie associative – sports, réunie le 17 décembre 2014, et après avis favorable de la commission des finances, le Conseil municipal, à l’unanimité (M. TORTORA Gérard et Mme MOREL Andrée, présidents d’associations, ne participent pas au vote), décide :

- D’accorder le versement des montants, conformément au tableau ci-joint
- De signer une convention d’objectifs (subvention >23 000€) entre la ville et le Comité des Fêtes.

ASSOCIATIONS	2014	demande 2015	Montants votés en Conseil municipal
ACAMAT	1 000,00	1 000,00	1 000,00
A.F.E.V.	400,00	800,00	400,00
ALASE	1 200,00	1 350,00	1 200,00
Amicales donneurs sang	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Anciens combattants	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Arc en ciel	300,00	500,00	300,00
Archers des Six Lances	800,00	2 000,00	1 300,00
ARIA	1 000,00	1 500,00	800,00
Asso. Footeux Vétérans	400,00	400,00	400,00
Auseindelaremission	600,00	600,00	600,00
Autour de mon école maternelle		800,00	500,00
Club Bouliste Transian	1 500,00	2 500,00	2 000,00
Collège arcs - PEEP	500,00	500,00	500,00
Comité des Fêtes	50 000,00	40 000,00	40 000,00
Comité Souvenir Fçais	400,00	500,00	400,00
Crèche les P'tits Loups + renardeaux	16 000,00	32 000,00	25 400,00
Croix Rouge	200,00	300,00	200,00
De fil en aiguille	100,00	200,00	100,00
Equi-Vivre	1 000,00	1 500,00	1 000,00
Escolo dei moulin	1 500,00	1 500,00	1 500,00
Gym Volontaire	1 200,00	1 200,00	1 200,00
La Canne Transienne	1 500,00	1 500,00	1 500,00
La cie des Chrysalides	400,00	300,00	300,00
LCDA MOTO Club	1 500,00	1 500,00	1 500,00
Leï Nistouns de Trans	800,00	800,00	800,00
les lucioles de Trans	800,00	2 500,00	800,00
Mistrigris sans toits		400,00	400,00
P.E.P.83	300,00	500,00	300,00
Stade Transian	20 000,00	30 000,00	20 000,00
Ste chasse	1 200,00	1 500,00	1 500,00
Théâtre des gradins	200,00	200,00	200,00
Trans Tennis Club	2 200,00	2 200,00	2 200,00
U.N.C.	300,00	500,00	500,00
Union des Retraités	800,00	800,00	800,00
USEP	1 300,00	1 400,00	1 300,00
TOTAL GENERAL	111 400,00	135 250,00	112 900,00

M. FORTORE-CRUBÉZY Jean Daniel :

Point n°1f : Versement d'une subvention au CCAS au titre de l'année 2015

Afin de permettre le bon fonctionnement du CCAS, l'assemblée après avis favorable de la commission des finances, décide à l'unanimité de fixer le montant de la subvention attribuée en 2015 au CCAS, à savoir la somme de **121 840€**.

M. GARCIN André :

Point n° 2b : Acquisition d'une parcelle au lieu-dit Cafon

Le chemin de Draguignan à la Motte concerné par des ruissellements lors des fortes intempéries, est classé en zone basse hydrographique au PPRI du 26 mars 2014.

De ce fait, qu'il convient de réaliser un drainage dans ce secteur, et plus particulièrement sur la propriété de Mmes VALDISERRA Fanny et Marylène, parcelle cadastrée en section A n° 1433 d'une superficie de 4 497 m², situé en zone N au P.L.U.

Le service des domaines en date du 5 décembre 2014 a estimé la valeur de ce bien à 17 000 €, et les propriétaires ont donné leur accord pour vendre ce bien à ce prix.

Au vu de ce qui précède et après avis favorable de la commission des finances, le Conseil municipal à l'unanimité (Mme ANTON sophie et M. GEST jérémy s'abstiennent), décide :

- **D'APPROUVER** l'acquisition de ce bien cadastré en section A n° 1433 d'une superficie de 4 497 m² au prix de 17 000€,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires auprès de l'Etat à travers le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (dits « fonds Barnier »),
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à demander les subventions nécessaires auprès du Conseil Général,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition de ce bien et de signer l'acte auprès du notaire de son choix aux frais de la commune,
- **DE DIRE** que cette dépense est inscrite au budget 2015.

Interventions :

Mme Anton : Pouvez-vous chiffrer les travaux ?

M. le Maire : Cette délibération porte sur l'achat du terrain. Les travaux feront l'objet d'une autre délibération plus tard.

M. CAYMARIS Alain :

Point n° 3a: Dérogations scolaires - Participation financière de la commune aux charges de fonctionnement des établissements du 1er degré – Intervention d'un protocole d'accord avec la Commune des Arcs-Sur-Argens

La loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 pose le principe selon lequel lorsque les écoles du 1^{er} degré accueillent des enfants domiciliés dans plusieurs communes, les dépenses d'entretien et de fonctionnement relatives à ces élèves sont partagées entre ces communes. Cette participation nécessite l'intervention d'un protocole d'accord qui fixe les modalités de participations financières des communes aux charges de fonctionnement.

A cet effet, par délibération du 27 septembre 2010, la Commune a conclu avec la Commune de Les Arcs-sur-Argens un tel protocole. Celui-ci étant arrivé à son terme, le Conseil municipal, après avis favorable de la commission des affaires scolaires, à l'unanimité, décide :

- d'accepter la présente convention qui a pour objet de fixer les modalités de la participation financière de la commune de Trans-en-Provence aux charges de fonctionnement des établissements scolaires du 1^{er} degré de la commune de Les Arcs, et réciproquement.
- d'accepter de reconduire ce protocole pour la période de l'actuel mandat municipal,
- d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de ce protocole
- d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets primitifs 2015 et suivants

A noter que seules sont prises en compte pour le calcul des frais de scolarisation, les dépenses suivantes supportées par la Commune :

Imputation Budgétaire	Dénomination	A titre indicatif Montant en Euros Pour 2013
60628	Autres fournitures non stockées	556.19
60636	Vêtements de travail	603.55
6064	Fournitures administratives	638.57
6067	Fournitures scolaires	26 079.20
6182	Documentation générale et technique	286.00
6188	Autres frais divers	17 943.50
6228	Divers	3 738.15
6232	Fêtes et cérémonies	6233.44
6247	Transports collectifs	9 929.40
6262	Frais de télécommunications	2 559.71
60621 et 60611	Coût énergie et eau écoles élémentaire et maternelle	28 212.92
611	Frais de nettoyage et entretien écoles	38 506.00
64111	Personnel ATSEM	199 289.25
64111	Personnel administratif	59 482.10
2158	Autres installations Matériel et outillage	2 945.80
2183	Matériel bureau et informatique	99.00
2184	Mobilier	2 350.05
	TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	406 654.32

M. GODANO Jacques :

Point n° 4a : Délégations accordées au maire – Compte rendu de M. le Maire

Dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal à M. le Maire, l'assemblée est informée de l'exercice de ces délégations. Cette délibération ne donne pas lieu à vote.

1) Exercice au nom de la commune des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme

Nom du vendeur	Nom de l'acquéreur	Terrain ou habitation concernés	Préemption (P) ou non préemption (NP)
BADIOU Jacques – 83720 TRANS EN PCE	SCRIZZI Almanto	Terrain à usage de chemin – les Bois Routs – C 702	NP
Sarl MODERNY – 83390 CUERS	DUJAUD – TRINQUART	Terrain à bâtir – les bois routs AE 241 243	NP
SCRIZZI Almanto – 56400 PLOUGOUMELEN	MAHIQUES RINAUDO	Terrain à bâtir – les bois routs C 794 – 1136 m ²	NP
SCRIZZI Almanto – 56400 PLOUGOUMELEN	FAVIER Karine	Terrain à bâtir – les bois routs C 792 – 1018 m ²	NP
SCRIZZI Almanto – 56400 PLOUGOUMELEN	GUERIN SINTES	Terrain à bâtir – les bois routs C 793 – 1015 m ²	NP
Nom du vendeur	Nom de l'acquéreur	Terrain ou habitation concernés	Préemption (P) ou non préemption (NP)
CHADELEAUD Jacqueline – 83720 TRANS EN PCE	LAUGIER Anne-Lise	Villa et terrain – les Bois Routs CAE 34 1155 m ²	NP
MAGRI / MAUGE 83720 TRANS EN PCE	NAVARRO NAUDIN	Villa - la Croix AK 195 F 1422 - 1394 m ²	NP
SCI LES BOSQUETS – 83300 DRAGUIGNAN	RUDNIK Christine	Terrain à bâtir – le bosquet lot 3 AK 229 – 320 m ²	NP
PIETTE Régis 01 TRAMOYES	MISSUD Nicolas	Terrain à bâtir – le gabre – E 1087 1226 m ²	NP
PIETTE Régis 01 TRAMOYES	ZANETI - DERRAS	Terrain à bâtir – le Gabre – E 1086 – 1188 m ²	NP
ROUX Mireille 83600 BAGNOLS	FAVIER - HARIVEL	Villa – le village neuf AC 141	NP

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance de ce Conseil municipal à 19 h 15.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Françoise ANTOINE

Jacques LECOINTE

CAYMARIS Alain	
GODANO Jacques	
AMOROSO Anne-Marie	
FORTORE-CRUBÉZY Jean-Daniel	
CURCIO Hélène	
GARCIN André	
FERRIER Hélène	
TORTORA Gérard	
DELAHAYE-CHICOT Martine	
PHILIPPE Marie-Thérèse	
MONDARY Guy	
POUTHÉ Brigitte	
RICHART Catherine	
DEBRAY Robert	
ORENGO Muriel	
AURIAC Georges	
PERRIMOND Gilles	
LENTZ Christian	
ZENI Patrick	
REGLEY Catherine	
INGBERG Philippe	
GOMEZ-GODANO Véronique	
MOREL Andrée	
WURTZ Michel	
MISSUD Nicolas	
ANTON Sophie	
GEST Jérémy	